



PREFECTURE EURE-ET-LOIR



DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES  
-----  
Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR  
DOCUMENT GRAPHIQUE

CARTE V  
Synthèse communale : Lèves

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire Février 2021	Sources : DREAL Centre - Val de Loire BD Parcellaire Projection : RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)
--	--

**LÉGENDE**

- Cathédrale
- Vues majeures
- Cône de vues
- Périmètre d'application de la directive
- Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
- Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m NGF)
- Hauteurs des pylônes isolés
  - 0 m
  - 30 m
  - 40 m
  - 50 m

0 500 1 000 m